



ASSEMBLEE COMMUNALE DE LA FERRIERE SEANCE ORDINAIRE

10 JUIN 2024
Salle des sociétés à 20h

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023
2. Discuter et approuver les Comptes annuels 2023
3. Election d'un membre à la Commission scolaire
4. Election d'un ou d'une Président-e des assemblées fin de période 2022-2025
5. Election d'un ou d'une Vice-président-e du bureau de l'Assemblée communale fin de période 2022-2025
6. Informations du Conseil communal
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal et les comptes annuels 2023 sont déposés publiquement durant 30 jours avant l'Assemblée communale au Secrétariat communal, où les documents peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

LE CONSEIL COMMUNAL